CHARTE RELATIVE A LA GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME MOOC BATIMENT DURABLE

Entre

L'Agence de l'Environnement et de la maitrise de l'Energie (ADEME), représentée par Gilles AYMOZ, chef du service Bâtiment

et

Le Plan Bâtiment Durable, représenté par Philippe PELLETIER, président

Et

- L'Agence Qualité Construction (AQC), représentée par Laurent PEINAUD, président

- AI Environnement, représenté par Pierre-Etienne DAVIER, gérant

- L'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (ASDER), représentée par Laure VORON, directrice adjointe, responsable du pôle formation

- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), représentée par Sabine BASILI, vice-présidente

- Le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), représenté par Jean-Christophe REPON, président

- Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, représenté par Joël VORMUS, directeur adjoint

- Le Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH), représenté par Jean-Pascal CHIRAT, délégué général

- Le collectif Effinergie, représenté par Yann DERVYN, directeur

- Construction21, représenté par Véronique PAPPE, directrice

- Fabrique 21, représentée par Dominique VIGNOT, directrice

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB), représenté par François Falise, directeur de la formation

- IFECO – efficacité énergétique et construction durable, représenté par Mickaël MICMACHER, directeur général

- Karibati, représenté par Florian ROLLIN, président

- La Maison Passive, représentée par Etienne VEKEMANS, président

- L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA), représentée par François PELEGRIN

- L'Union Nationale des Économistes de la construction (UNTEC), représentée par Pascal ASSELIN, président

- Le FAFIEC représentée par Maryse LE BOURSICAUD
- CINOV Construction, représenté par Gilles CHARBONNEL, Président
- Le Synamome, représenté par Claude DUFOUR, Président national
- L'Ecole Nationale du Chanvre, représentée par Rémy CHORDA, Président de l'Association Saine en Lozère
- Le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA), représenté par Jean-Philippe DONZE, élu
- Constructys OPCA de la Construction, représenté par Jean-Christophe REPON, Président
- La plateforme TIPEE, représentée par Christophe PHILIPPONNEAU, Président Directeur Général
- L'Université de La Rochelle, représentée par Jean-Marc OGIER, Président, et par Jean-Luc FAURE, professeur agrégé
- L'Union Sociale pour l'Habitat (USH), représentée par Frédéric PAUL, Délégué général
- Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par Florence ROBINE, Directrice générale de l'enseignement scolaire
- Le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB), représenté par Bertrand DELCAMBRE, président
- L'association ARCANNE, représentée par Christophe CAILLOT, président
- L'Ecole des Ponts ParisTech, représentée par Marie MATHIEU-PRUVOST, directrice de l'enseignement

PREAMBULE

Dans un contexte de transition numérique et face à une généralisation de l'usage des nouvelles technologies, de nouvelles modalités de formation s'offrent aux 4 millions de professionnels du secteur du bâtiment et de l'immobilier. Les MOOCs, qui signifient en anglais Massive Open Online Courses, sont des cours en ligne, ouverts à tous et généralement gratuits. Ils présentent un intérêt réel pour les professionnels, et en particulier ceux du bâtiment, puisque les modalités de suivi sont souples, personnalisables et s'effectuent à distance.

Fruit d'une réflexion initiée par le Plan Bâtiment Durable et l'ADEME et menée de manière collaborative, une étude de faisabilité d'un écosystème de « MOOC bâtiment durable » a été réalisée entre décembre 2014 et mai 2015. Cette étude a permis de conclure à la nécessité de disposer d'une plate-forme de MOOCs dédiée au bâtiment durable.

En parallèle, les programmes PACTE (Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Energétique) et PTNB (Plan de Transition Numérique du Bâtiment) ont été lancés par le Ministère du Logement en 2015. Dans le cadre de ces deux programmes, l'appel à projets AP01, visant à accompagner la montée en compétences des acteurs de la filière bâtiment, cible les MOOCs et offre une opportunité de financer les premiers projets. Une dizaine de projets ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets et certains sont d'ores et déjà retenus et financés.

Par ailleurs, l'ADEME a adhéré fin 2015 au GIP FUN-MOOC, permettant ainsi à la filière de disposer d'une plateforme spécifique pour héberger les MOOCs bâtiment. Cette plateforme est une marque blanche de la plateforme France Université Numérique (FUN), accessible à l'adresse suivante : http://www.mooc-batiment-durable.fr.

Une charte qualité a été développée spécifiquement pour la plateforme *(Cf Annexe 1)*. Elle exprime le sens général et les principes que chaque porteur de projet MOOC s'engage à respecter dans le cadre du projet qu'il mène sur la plateforme.

Enfin, un Comité de Pilotage, réunissant des représentants des organisations et fédérations professionnelles, des institutionnels, des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), des associations, des organismes de formation, etc. a été régulièrement organisé par l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable depuis la fin de l'étude de faisabilité *(Cf liste des structures en Annexe 2)*. La plateforme MOOC Bâtiment Durable a en effet vocation à être un outil porté collectivement par la filière, pour la montée en compétences de ses professionnels.

Afin de formaliser cela, le Comité de Pilotage a permis de définir une organisation générale pour la gouvernance de la plateforme :

- Une **Cellule Décisionnaire** composée de l'ADEME et du Plan Bâtiment Durable. Cette cellule organise et anime les réunions du Comité d'Orientation. Elle met en œuvre les décisions prises lors de ces réunions. Elle a également un rôle d'arbitre en cas de conflit ou de désaccord entre des membres du Comité d'Orientation sur un projet ou une orientation ;

- Un **Comité d'Orientation** ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière souhaitant s'impliquer dans le projet (organisations et fédérations professionnelles, structures institutionnelles, associations, ONG, syndicats professionnels, porteurs de projet : organismes de formation, universités,...).

PERIMETRE DE LA CHARTE

La présente charte vise à définir les modalités de gouvernance de la plateforme MOOC Bâtiment Durable et les engagements des signataires dans ce cadre, qu'ils soient membres de la cellule décisionnaire ou du comité d'orientation.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Article 1 – Participer à l'orientation de la plateforme

L'ADEME et le Plan Bâtiment Durable (Cellule Décisionnaire) ont la charge d'organiser les réunions du Comité d'Orientation, à raison de trois à quatre réunions par an à Paris.

Chaque membre du Comité d'Orientation désigne un représentant chargé de participer à ces échanges.

Durant ces Comités d'Orientation, différents sujets sont abordés et définis collectivement (liste non-exhaustive) :

- les orientations de la plateforme, notamment les sujets et les objectifs des MOOCs hébergés sur la plateforme ;
- la révision de la charte qualité de la plateforme (propositions d'évolution par exemple) ;
- les modalités de certification des MOOCs ;
- la mise en place de SPOC ;
- les fonctionnalités techniques de la plateforme (souhait d'évolution par exemple)

L'ADEME présente chaque année, pour alimenter les réflexions du Comité d'Orientation, les données d'exploitation de la plateforme (nombre d'apprenants, pourcentage de complétude des MOOCs suivis, etc.).

Article 2 – Participer à l'émergence et à la sélection des MOOCs hébergés sur la plateforme

<u>Identification de nouveaux MOOCs pour la plateforme :</u>

Les membres du Comité d'Orientation sont force de proposition sur les MOOCs en cours de développement et sur ceux à développer sur la plate-forme. Ils s'appuient pour ce faire sur l'ensemble de leur réseau territorial.

Des MOOCs existants sur le thème du bâtiment durable, en France ou à l'étranger, peuvent également être identifiés et soumis au Comité d'Orientation. Dans le cas où le MOOC identifié est jugé pertinent par le Comité d'Orientation, l'ADEME se charge de prendre contact avec l'établissement propriétaire du MOOC pour étudier les possibilités d'hébergement du module sur la plateforme.

Sélection des MOOCs hébergés sur la plateforme :

L'appel à projets AP01 du PACTE ayant pris fin au 15 juillet 2016, à compter de cette date la sélection des MOOCs ne peut plus se faire dans ce cadre, et notamment par l'examen du jury des membres du programme PACTE.

L'ADEME, via la gestion technique de la plateforme, centralise les sollicitations de nouveaux porteurs de projet, qu'elle soumet au Comité d'Orientation.

Le Comité d'Orientation émet un avis sur la pertinence des projets. Pour ce faire, le Comité d'Orientation est en charge, au cours de ses deux premières réunions, de définir une méthodologie de sélection des MOOCs de la plateforme.

Cette méthodologie comprendra :

- la définition de critères de sélection des projets (par exemple : le caractère formatif du MOOC via les objectifs pédagogiques annoncés, le respect de la charte qualité de la plateforme MOOC Bâtiment Durable, la ligne éditoriale du projet, et notamment sa complémentarité avec les MOOCs déjà publiés ou en cours de préparation, etc.) ;

- la réalisation d'un dossier de candidature « type » à proposer aux candidats ;

- le cas échéant, la proposition d'une organisation dédiée au sein du Comité d'Orientation, pour la sélection des projets.

La sélection des MOOCs se fera à l'occasion des réunions programmées du Comité d'Orientation. Des réunions ad hoc pourront être organisées si nécessaire.

Lorsqu'un des signataires de la présente charte est impliqué dans un des MOOCs proposés, il ne peut prendre part à l'analyse du dit projet et à la décision de retenir ou non le dit projet.

Le cas échéant, le Comité d'Orientation est force de proposition pour suggérer des sources de financement complémentaires au projet.

L'ADEME, en tant que membre du GIP FUN-MOOC, se réserve la possibilité d'exercer un droit de veto sur un projet retenu par le Comité d'Orientation.

Article 3 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de communication

Les signataires s'engagent à communiquer, via leurs canaux de communication privilégiés, auprès de leurs adhérents ou ressortissants, sur la plateforme MOOC Bâtiment Durable et sur les MOOCs qui y sont déposés. Cette communication s'organise en tenant compte de la pertinence des actions de communication vis-à-vis du public cible des MOOCs publiés.

Les membres du Comité d'Orientation disposent d'un kit de communication pour le lancement de la plateforme et des différentes vagues de mise en ligne des MOOCs. Ce kit est élaboré par la Cellule Décisionnaire (Plan Bâtiment Durable et ADEME).

Les membres du Comité d'Orientation fournissent annuellement à la Cellule Décisionnaire un bilan des actions de communication menées auprès de leurs ressortissants ou adhérents et un planning des actions à venir.

Article 4 – Participer à la réflexion sur le lien entre les MOOCs et le système de la formation professionnelle

La recherche d'un modèle économique pérenne des MOOCs constitue un point central de leur développement futur.

Dès lors, les signataires s'engagent à travailler ensemble sur les modèles économiques permettant la pérennisation des MOOCs (existants et à développer). Différentes options peuvent être envisagées, proposées et testées par le Comité d'Orientation.

Dans cet esprit, les signataires, en lien avec les acteurs concernés (fédérations professionnelles, OPCA, Régions notamment) et le GIP FUN-MOOC, étudieront les éventuelles possibilités de prise en charge des MOOCs par les fonds de la formation professionnelle.

Article 5 – Durée des engagements dans la charte

Les engagements fixés dans la présente charte sont valables 3 ans à compter de la date de sa signature. Les parties se prononceront sur la reconduction de la charte au plus tard 6 mois avant sa date d'échéance.

Fait à Paris, le 29 novembre 2016

ADEME
Gilles Aymoz, chef du service bâtiment

Plan Bâtiment Durable
Philippe Pelletier, président

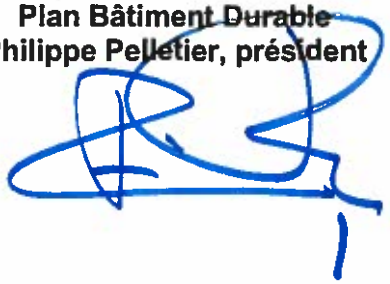

Agence Qualité Construction
Laurent Peiraud, président

AI Environnement
Paul-Etienne Davier, gérant

ASDER
Laure Voron, directrice adjointe

CAPEB
Sabine Basili, vice-présidente

CCCA-BTP
Jean-Christophe Repon, président

CLER, Réseau pour la transition énergétique
Joël Vormus, directeur adjoint

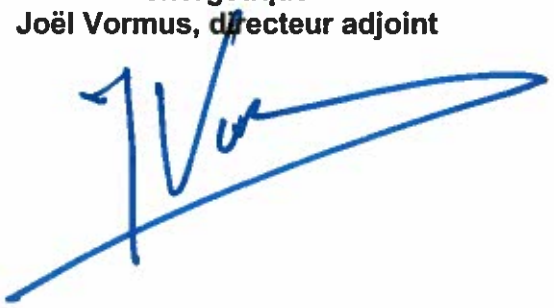

Club de l'Amélioration de l'Habitat
Jean-Pascal Chirat, délégué général

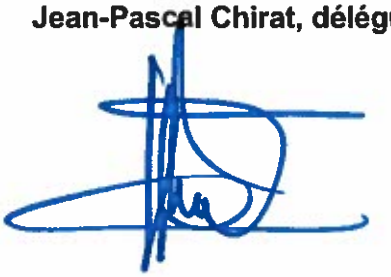

Collectif Effinergie
Yann Dervyn, directeur

Construction21
Véronique Pappe, directrice

Fabrique 21
Dominique Vignot, directrice

Fédération Française du Bâtiment
François Falise, directeur de la formation

IFECO – efficacité énergétique
et construction durable
Mickaël Micmacher, directeur général

Karibati
Florian Rollin, président

La Maison Passive
Etienne Vekemans, président

UNSFA
François Pelegrin, président d'honneur

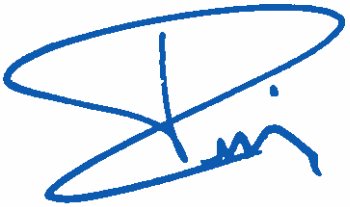

UNTEC
Pascal Asselin, président

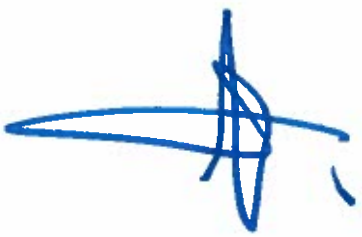

FAFIEC
Maryse Le Bousicaud

CINOV CONSTRUCTION représentée par Gilles CHARBONNEL, président

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Paris , le 21/12/16

CINOV CONSTRUCTION

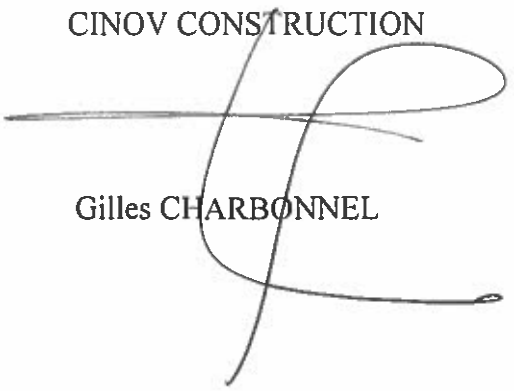

Gilles CHARBONNEL

Le SYNAMOME représenté par Claude DUFOUR, Président national,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Paris, le jeudi 22 décembre 2016

SYNAMOME

Claude DUFOUR

L'Ecole Nationale du Chanvre représentée par Rémy CHORDA, président de l'Association Saine en Lozère déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Mende, le 18 janvier 2017

Rémy CHORDA
Président

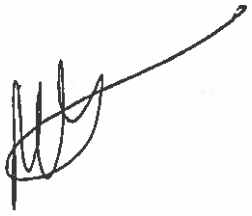

Le Conseil National de l'Ordre des Architectes représenté par Jean-Philippe DONZE, élu

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Paris, le 3 février 2017

Conseil National de l'Ordre des Architectes

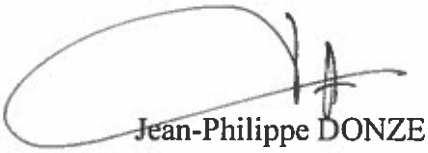

Jean-Philippe DONZE
Conseiller National

Constructys OPCA de la Construction, représenté par Jean-Christophe REPON, Président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Paris, le 3 février 2017

Constructys OPCA de la Construction,

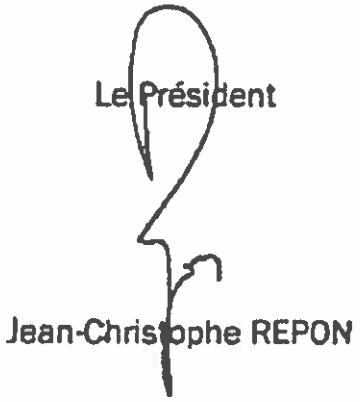

La plateforme TIPEE, dont le siège social est situé à 8 rue Isabelle Autissier, à LAGORD, représentée par Christophe PHILIPPONNEAU, Président Directeur Général,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à LAGORD, le 6/02/2017,

Pour la SAS TIPEE
Christophe PHILIPPONNEAU

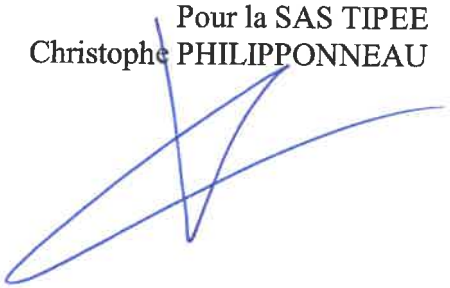

L'université de La Rochelle représentée par Jean Marc OGIER, président et par Jean-Luc FAURE, professeur agrégé en équipements techniques et génie civil, porteur du MOOC "Optimisation des chaufferies; Conception - Régulation - Gestion"

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à La Rochelle, le 08/02/2017

Université de La Rochelle	Université de La Rochelle
Jean-Marc OGIER	Jean-Luc FAURE

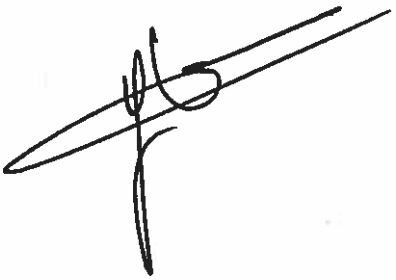

L'Union sociale pour l'habitat, déclare adhérer, par la présente, à la Charte relative à la gouvernance de la plateforme MOOC Bâtiment Durable établie en date du 29/11/2016 à l'initiative de l'ADEME et du Plan Bâtiment Durable.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Frédéric Paul

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche représenté par Florence ROBINE, directrice générale de l'enseignement scolaire déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Paris, le 24/02/2017

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

Le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB) représenté par Bertrand DELCAMBRE, président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à PARIS, le 15/05/17

Plan Transition Numérique dans le Bâtiment

Bertrand DELCAMBRE

L'association ARCANNE représentée par Christophe CAILLOT, président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à PAGNOZ , le 23 mai 2017

Association ARCANNE

Christophe CAILLOT

L'École des Ponts ParisTech représentée par **Madame Marie MATHIEU-PRUVOST, Directrice de l'enseignement**,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte relative à la gouvernance de la plate forme MOOC Bâtiment Durable.

Fait à Champs sur Marne, le 06. Juin 2017 -

École des Ponts ParisTech

Madame Marie MATHIEU-PRUVOST

Annexe 1 – Charte qualité plateforme MOOC Bâtiment Durable

V1	22.01.16	Première version de la charte qualité soumise au ***comité d'orientation***[1].
V2	05.04.16	Seconde version de la charte qualité suite aux retours du ***comité d'orientation***.

La charte qualité exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre du projet MOOC qu'il mène sur la plateforme « MOOC Bâtiment Durable ».

Cette première version de la charte donne des grandes orientations aux équipes de projet MOOC et évoluera dans le temps. Il appartient uniquement au ***comité d'orientation*** de modifier le présent document lors d'une rencontre de celui-ci.

A ce jour, les projets accueillis sur la plateforme et visés par cette charte qualité sont des MOOCs gratuits, accessibles à tous et bénéficiant en majeure partie d'un financement public. Ces MOOCs pourront à terme contenir une composante « certification », au sens du passage avec succès de l'examen final du MOOC. Une version ultérieure de la charte qualité définira les modalités de la certification.

De même, une réflexion sur les conditions de financement du suivi avec succès d'un MOOC sera menée avec les organismes financeurs et ces modalités pourront également être intégrées, le cas échéant, dans une version ultérieure de la charte.

Les principaux engagements à respecter par les porteurs de projet de MOOC hébergé sur la plateforme « MOOC Bâtiment Durable » sont les suivants :

Engagement 1 : Respecter la ligne éditoriale de la plateforme

Selon les besoins des acteurs de la filière bâtiment et immobilier, tout projet déposé sur la plateforme doit s'inscrire dans le périmètre des thématiques suivantes :

Transition énergétique et performance environnementale du bâtiment

[1] Le ***comité d'orientation*** est constitué de représentants des différents organismes (organisations ou syndicats professionnels, institutionnels, associations, organismes de formation, entreprises, OPCA,...) qui participent aux réunions autour du projet plateforme MOOC bâtiment durable. Un document régissant le fonctionnement de la gouvernance sera proposé par l'ADEME, sur le principe d'un comité d'orientation étendu à l'ensemble des acteurs intéressés et d'une cellule décisionnaire limitée à l'ADEME et au Plan Bâtiment Durable.

Transition numérique du bâtiment

Développement durable

Des exceptions peuvent cependant être faites si des projets répondent à un besoin ou une demande spécifique des professionnels des secteurs concernés.

Chaque nouveau projet doit venir enrichir plutôt que doublonner les contenus déjà disponibles sur la plateforme.

Engagement 2 : Favoriser la montée en compétences

L'objectif de la plateforme « MOOC Bâtiment Durable » étant la montée en compétences des acteurs de la filière bâtiment et immobilier, les MOOCs sont à destination :

- Des artisans et salariés du bâtiment ;
- De la maîtrise d'œuvre (bureaux d'étude, architectes, économistes de la construction, cabinets d'ingénierie…) ;
- Des métiers de l'immobilier (gardiens d'immeubles, gestionnaires de parc immobilier ou de bâtiment, agents immobiliers, syndics de copropriété...) ;
- De la maîtrise d'ouvrage : professionnels ou particuliers ;
- Des usagers ;
- Des enseignants et formateurs de la filière bâtiment ;
- Des acteurs de la construction (assureurs, experts,….).

Engagement 3 : Définir les grands objectifs pédagogiques

Chaque MOOC devra clairement définir ses objectifs pédagogiques et en informer les futurs apprenants. Un objectif pédagogique stipule les connaissances et compétences que l'apprenant aura acquises à l'issue du MOOC à condition qu'il le complète et réussisse les examens.

Engagement 4 : Structurer le parcours pédagogique

Les séquences des activités proposées formant le parcours pédagogique du MOOC doivent être détaillées, selon un canevas fourni au début de l'accompagnement du projet.

A cela, s'ajoute la définition des interactions entre l'équipe pédagogique et les apprenants ainsi que leur répartition dans le temps.

Engagement 5 : Réaliser ou utiliser des objets pédagogiques (vidéos, textes iconographiques, etc.) conformes aux objectifs pédagogiques, et aux termes du projet MOOC préalablement rédigés

Les objets pédagogiques mis à disposition des apprenants peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique ou être des ressources existantes répondant aux objectifs du MOOC et pour lesquelles les droits de réutilisation ont été acquis.

L'ensemble des objets pédagogiques doivent participer à l'atteinte des objectifs pédagogiques.

A chaque nouvelle session d'un MOOC, l'équipe pédagogique se doit d'adapter, de mettre à jour ou d'enrichir les objets pédagogiques utilisés selon les retours des apprenants et l'actualité. Ceci devra être fait en conformité avec les objectifs pédagogiques et les termes du projet MOOC.

Engagement 6 : Informer les futurs apprenants

Tout futur apprenant avant de s'engager dans un MOOC a accès aux informations suivantes depuis la page de présentation du MOOC :

- Thématique(s) abordée(s) ;
- Public visé ;
- Prérequis nécessaires au suivi du cours ;
- Professionnels concernés ;
- La date de début et la période d'ouverture ou d'animation active du MOOC (un MOOC nécessite en moyenne un investissement entre 4 et 6 semaines) ;
- Les modalités d'accès aux contenus hors des périodes d'ouverture ou d'animation du MOOC ;
- Temps de travail nécessaire par semaine ;
- Membres de l'équipe MOOC et de leur champ d'intervention dans le MOOC diffusé ;
- Type d'attestation remise.

Afin d'avoir un nombre d'apprenants suffisant, le porteur du projet a une obligation de moyens sur la communication autour de son projet. Celle-ci doit être cohérente avec la communication de la plateforme par vague. La plateforme lancera en effet des MOOCs par vague tout au long de l'année (environ 3 à 5 projets par vague).

Engagement 7 : Gérer la mise en place et le déroulement du MOOC ainsi que son niveau d'interactivité

Afin de garantir la réussite du cours, l'équipe pédagogique se doit de :

- Respecter les engagements pris vis-à-vis de vos apprenants (date de démarrage de votre cours, fréquence de publication des nouvelles séquences de cours, modes d'évaluation, etc.) ;
- Mettre en place, avec les explications nécessaires, des dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation ;
- Assurer l'animation du MOOC en lien avec les autres membres de l'équipe ;
- Mettre en place des outils interactifs et de réseau social dédiés pour chaque MOOC ;
- Assurer la modération du forum et du wiki permettant aux apprenants de poser des questions et d'échanger ensemble ;
- Proposer aux apprenants des activités collaboratives c'est-à-dire des activités permettant à ces derniers d'échanger entre eux (par exemple, un tableau collaboratif peut être mis en place pour permettre à chaque apprenant d'échanger ses idées sur un tableau virtuel) ;
- Encourager les personnes à proximité géographique à se rencontrer afin d'échanger sur le cours ;
- Utiliser exclusivement l'outil d'envoi d'e-mails de la plateforme pour contacter les apprenants conformément à la déclaration CNIL, n'utiliser les informations disponibles sur les utilisateurs qu'à des fins pédagogiques (notamment adresse e-mail).

Engagement 8 : Proposer des ressources d'accompagnement

Afin de permettre à tout apprenant de suivre le MOOC, quel que soit son niveau de familiarité avec les outils numériques, l'équipe pédagogique se doit de :

- Dans le cadre d'une utilisation de logiciels spécifiques, mettre en place des tutoriels afin d'accompagner les apprenants dans la prise en main de ces derniers ;
- Mettre en place une Foire Aux Questions afin de répondre aux interrogations des apprenants ;
- S'efforcer de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs ayant des difficultés d'accessibilité aux contenus.

Engagement 9 : Respecter les règles de déontologie

La plateforme « MOOC Bâtiment Durable » étant financée par des fonds publics, l'équipe pédagogique doit respecter les règles de déontologie suivantes :

Option 1 : Ne pas faire la promotion d'une marque, d'un service ou d'un produit payant en particulier (ex : ouvrage, formation complémentaire...), que ce soit dans les contenus de cours, sur les espaces d'information du cours ou par email. Cela n'exclut pas la possibilité de citer des marques, services ou produits payants dès lors que ces citations sont suffisamment diversifiées pour ne pas diriger l'apprenant vers une marque, un service ou un produit payant en particulier ;

- Option 2 : Ne pas faire la promotion d'une marque, d'un produit ou d'un service payant en particulier (ex : matériau du fabricant X, ouvrage de Y, formation Z...), que ce soit dans les contenus du cours, sur les espaces d'information du cours ou par email. Cela n'exclut pas la possibilité de citer des marques, services ou produits payants dès lors que ces citations sont suffisamment diversifiées pour ne pas diriger l'apprenant vers une marque, un service ou un produit payant en particulier. Une exception est cependant possible concernant la désignation de formations dès lors que :

1) le MOOC s'inscrit dans un parcours de formation multimodal,

2) cela est clairement explicité dans la présentation du MOOC (syllabus) et dans les autres modalités pédagogiques du parcours (modules présentiels, modules e-learning,...).

Cette configuration, lorsqu'elle se présentera, sera proposée pour validation au comité d'orientation de la plateforme.

S'assurer que les contenus hébergés à l'extérieur soient uniquement des liens vers des sites d'information non commerciaux ou des vidéos non commerciales ;

L'utilisation de services externes d'enrichissement (par iframe par exemple) est soumise à l'accord du comité du pilotage ;

Les rédacteurs recherchent la neutralité de point de vue. Les MOOCS ne peuvent donc pas promouvoir de point de vue particulier et doivent donc parfois décrire plusieurs points de vue de la façon la plus fidèle possible.

Engagement 10 : Respecter la propriété intellectuelle et industrielle

Les MOOCs hébergés sur la plateforme « MOOC Bâtiment Durable », bénéficiant d'un taux important de financement public, devront être sous licence Creative Commons BY-NC-ND : le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.

La licence s'applique au MOOC et individuellement à chacun des composants du MOOC (ex. Une vidéo peut être réutilisée mais non modifiée). Si quelqu'un souhaite néanmoins créer une œuvre dérivée, elle devra obtenir du titulaire des droits l'autorisation pour cela (ex. Utiliser un extrait de vidéo).

L'équipe pédagogique se doit également dans le cadre de son projet MOOC de :

- Respecter les lois de propriété intellectuelle auxquelles sont soumises les ressources utilisées dans le cadre du projet (article L.111-1 du Code de la Propriété intellectuelle ; article L.121 et suivants du Code la propriété intellectuelle) ;
- Veiller au strict respect des licences attachées aux ressources produites par l'établissement ou fournies par les participants ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de ses apprenants accordés par la licence d'utilisation attachée à votre cours ;
- Ne pas publier de propos dénigrant ouvertement la plateforme « MOOC Bâtiment Durable », notamment lors des échanges avec les apprenants (mails, post sur les forums, etc.), ni sur les réseaux sociaux.
- Veiller à l'égalité de traitement dans l'évaluation des travaux des participants ;
- Respecter et veiller au respect par les apprenants de la Charte Utilisateurs, des Conditions Générales d'Utilisation et de la Politique de Confidentialité de la plateforme.